

Quand on pratique la suture, il ne faut pas s'inquiéter des chancres qui viennent d'être baignés par la solution caustique. La réunion se fait par première intention même à leur niveau.

Dans les cas de chancres simples, accompagnés de balanite ulcéreuse simple, non encore chancrelleuse, on peut par ce moyen causer une cautérisation un peu trop étendue, mais cela n'a pas d'inconvénient bien marqué.—*Concours médical.*

OBSTÉTRIQUE ET GYNÉCOLOGIE

De la conduite à tenir dans l'avortement multiple et en particulier dans l'avortement gemellaire. — MM. MAYGRIER, accoucheur de la Pitié, et DÉMELIN ont consacré dans les *Archives de tocologie*, à l'avortement multiple et spécialement à l'avortement gemellaire, une longue étude dont nous extrayons les préceptes qui peuvent guider l'accoucheur dans ces circonstances souvent difficiles.

Traitement prophylactique. — En présence de toute menace d'avortement, la règle est de rechercher d'abord s'il est possible d'arrêter la fausse couche. Quand les membranes sont intactes, et surtout lorsqu'on a la certitude de la vie de l'enfant, un traitement prophylactique s'impose (repos au lit, lavements laudanisés, chloral, etc.) On devra donc suivre cette pratique, que la multiplicité des fœtus soit ou non soupçonnée. Malheureusement, la présence fréquente de l'hydramnios rendra le plus souvent ce traitement inefficace, et d'une façon générale, on peut dire que l'avortement dans le cours d'une grossesse multiple est beaucoup plus difficile à enrayer que dans une grossesse simple.

Traitement de l'avortement inévitable. — L'avortement est inévitable : un fœtus a été expulsé, suivi ou non de son placenta. Si l'on constate l'existence d'un autre œuf intact et non hydropique, et à plus forte raison si l'on a des signes certains de la vie du second fœtus, on doit tenter d'arrêter le travail ; la grossesse peut en effet continuer son cours. Il faudra donc se garder de toute intervention qui pourrait compromettre l'intégrité de l'œuf resté dans l'utérus ; on n'ira pas à la recherche du délivre d'un premier fœtus, d'autant plus qu'il peut n'y avoir qu'un placenta unique pour les deux enfants. Par conséquent, ici encore, le traitement prophylactique est de rigueur.

Quant à l'expulsion des fœtus eux-mêmes, elle ne réclame aucune intervention, et le mieux est de l'abandonner à la nature. Il n'y a qu'un cas où on serait autorisé à faire l'extraction manuelle des jumeaux : celui où une hémorrhagie grave menacerait les jours de la femme.